



## CAHIER D'ACTEUR n°17

# L'Anneau des sciences, un aménagement aux impacts irréversibles sur les espaces naturels



### LPO RHÔNE - AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

La LPO Rhône a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation. Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO Rhône est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales, elle compte près de 1000 adhérents dans le Rhône fin 2012.

Acteur au quotidien de la Protection de la Nature sur le département du Rhône, ses actions en faveur de la biodiversité sont :

- La connaissance de la faune grâce à la gestion de son site internet participatif sur les observations naturalistes et grâce aux nombreuses études qu'elle mène.
- La protection des espèces et des milieux grâce à son expertise et à ses actions de terrain.
- La sensibilisation des différents publics.
- Son programme « Refuges pour la Nature » qui permet de chercher à restaurer et créer les corridors indispensables à la préservation de la biodiversité.

#### Contact :

#### LPO Rhône

Maison Rhodanienne de l'Environnement  
32 rue Ste Hélène 69002 LYON

Tél. : 04 72 77 19 85

rhone@lpo.fr

www.lpo-rhone.fr

### L'ANNEAU DES SCIENCES : QUELLE RÉPONSE... À QUELS ENJEUX ?

La croissance de l'agglomération lyonnaise et les profondes transformations du quartier « Confluence » posent le problème d'une réorganisation de la circulation, avec la volonté de détourner vers l'extérieur de la ville la part locale du flux empruntant le tunnel de Fourvière et la part urbaine de l'autoroute, ainsi que de « boucler le périphérique » et de desservir les pôles d'activité économique de l'ouest.

Ce projet « Anneau des Sciences » nous apparaît comme une réponse inadaptée, au coût environnemental insupportable, compte tenu des enjeux actuels en matière de climat, de biodiversité, et de préservation d'espaces non artificialisés.

Ce choix de privilégier l'automobile est en totale contradiction avec les enjeux climatiques et la volonté de réduction de la pollution formalisés par les objectifs du « Grenelle de l'Environnement ».

Les conséquences de ce projet sur la biodiversité se traduiront par un impact considérable sur la fragile trame verte qui subsiste dans la partie ouest de l'agglomération, trame indispensable pour aérer celle-ci et permettre le maintien de la biodiversité en périphérie mais aussi jusqu'au cœur de la ville.

Par ailleurs, l'Anneau des sciences n'aurait de sens qu'associé à la réalisation d'un nouveau contournement de Lyon (G. Collomb, président du Grand Lyon, le 17/11/2013). Nous sommes face au recours systématique à des solutions de type routier, faisant fi des impacts et contribuant encore davantage à l'étalement urbain.



## L'Anneau des Sciences face au respect des engagements publics environnementaux

Le constat de l'érosion de la biodiversité est partagé par tous. La France reconnaît dans sa 2<sup>nd</sup>e Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) que « *Les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Rio de Janeiro en 1992 et celui fixé par l'Union européenne dans le cadre de son plan d'action pour la biodiversité (stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010) n'ont pas été atteints* ».

Les principales raisons du déclin de la biodiversité font également l'objet d'un consensus :

- **la destruction**, la fragmentation et l'altération des **habitats** ;
- **les pollutions** de l'air, des sols, des cours d'eaux et des océans ;
- **les changements climatiques**.

Quelle est la compatibilité de ce projet créant encore de nouvelles infrastructures routières avec les politiques publiques engagées en faveur de l'environnement ? Les besoins de déplacements des populations de l'ouest lyonnais n'ont pas été suffisamment confrontés à des alternatives privilégiant les modes de transport doux. L'exemple de l'est lyonnais montre que les infrastructures de type périphérique, constituent un facteur incitatif à l'urbanisation, ce qui recrée la même pression plus loin... La LPO s'oppose au développement d'une telle spirale dans un autre secteur périphérique de la ville.

## Un projet destructeur d'espaces naturels et agricoles à forts enjeux

En France, le rythme de consommation d'espaces naturels et/ou agricoles est évalué à 165 hectares détruits chaque jour.

Un document produit par l'agence d'urbanisme du Grand Lyon indique qu'entre 2000 et 2010, **les espaces naturels et agricoles ont régressé, à l'échelle du Grand Lyon, de 6,9 %** ce qui représente environ 1400 ha !

En dépit de cet enjeu majeur, les documents fournis par le Grand Lyon évaluent l'emprise des 2 scénarii étudiés à 126 ha pour le scénario périphérique et 140 pour le scénario rocade dont 16 à 18 ha de zones naturelles.

La conditionnalité de l'Anneau des Sciences au COL va aggraver cette consommation d'espaces naturels et agricoles.

**L'Anneau des Sciences contribue donc activement à la disparition irréversible d'espaces naturels et agricoles, habitats pour la biodiversité.**



## L'Anneau des Sciences et la destruction de milieux naturels et d'habitats d'espèces protégées

*Des espaces remarquables directement impactés...*

Le projet d'Anneau des Sciences vient s'insérer dans un contexte où l'urbanisation laisse subsister une fragile « trame verte ». Les échangeurs présentés dans les 2 scénarii de l'Anneau des Sciences s'implantent dans des zones non prévues pour accueillir des aménagements lourds. Ces zones (vallons, bocage agricole), sont en grande partie classés en catégories N et A dans les PLU concernés. Elles présentent une biodiversité remarquable. Ce sont des réservoirs de biodiversité dont certains classés en ZNIEFF. Certains SCOT, comme celui de l'ouest lyonnais, prévoient l'absence de tout aménagement urbain dans les ZNIEFF.

Le Conseil Général du Rhône a identifié sur son territoire des Espaces Naturels Sensibles, « *espaces naturels jugés rares ou représentatifs des milieux rhodaniens, potentiellement menacés et qui représentent un intérêt pour la collectivité à l'échelle du département* ». **7 ENS sont concernés par l'Anneau des Sciences par impact direct ou sur leurs connexions écologiques**. Quelle est la cohérence de ce projet par rapport à ce qui précède ? Quelle place est accordée à la préservation du patrimoine naturel et aux engagements de la France vis-à-vis de ce dernier ?

### ➡ Rappel juridique :

L'article L 411-1 du Code de l'environnement dresse la liste des espèces protégées, dont la destruction d'individus et/ou d'habitats est interdite. L'article L 411-2 prévoit « 4° La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ; [...]

c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ; [...]

La LPO Rhône estime :

- que l'Anneau des Sciences n'est pas opportun et ne répond pas aux conditions posées par la réglementation (article L.411-2 du Code de l'Environnement) ;
- que les aménagements inhérents au projet de l'Anneau des Sciences ne sont pas « compensables » puisque la consommation d'espaces naturels est irréversible ;
- qu'il existe des solutions alternatives crédibles passant par un important développement des transports en commun, qui n'ont pas été suffisamment étudiées.

La qualité des espaces naturels concernés par l'aménagement fait l'unanimité. Sur le plan réglementaire, des espèces protégées par la loi et leurs habitats sont lourdement touchés.



■ Localisation des ZNIEFF (en bleu) et des ENS (en rouge) concernés par le projet - partie Nord

## L'Anneau des Sciences, perturbateur des corridors écologiques

Les pouvoirs publics se sont montrés volontaires sur la question de la fragmentation des habitats et plus particulièrement sur la nécessité de maintenir des connexions entre les espaces naturels fragmentés : (Schéma Régional de Cohérence Écologique, Trame Verte et Bleue, Réseaux Écologiques de Rhône-Alpes). Cette convergence d'approches repose sur le constat unanime de la nécessité pour la faune de se déplacer sans entraves pour satisfaire ses besoins élémentaires.

L'un des impacts notables des grandes infrastructures linéaires concerne « l'effet coupure » qu'elle crée. L'Anneau des Sciences ne peut, malgré les solutions techniques présentées dans le rapport d'évaluation environnementale, être transparent pour la faune.

Le maître d'ouvrage le reconnaît : certains corridors figurant dans la cartographie des corridors de l'agglomération lyonnaise (Agence de l'urbanisme, 2008) sont directement touchés par l'Anneau des sciences. De plus, la cartographie des corridors à cette échelle ne représente qu'une part infime des axes de déplacement de la faune.

5 corridors identifiés dans cette carte seront impactés et un, pourtant renseigné comme « corridor grands sites » dans la base de données de l'agence de l'urbanisme, clairement raccourci. Un « corridor biologique avéré et délimité » est impacté lourdement par l'échangeur de Beaunant.



■ Localisation des ZNIEFF (en bleu) et des ENS (en rouge) concernés par le projet - partie Nord

La ville de Lyon a été récompensée, par le Ministère du Développement Durable pour son projet « Liaisons vertes et quartier nature » des 5<sup>e</sup>-9<sup>e</sup> arrondissements. Or, l'Anneau des Sciences isolera ce projet des noyaux de populations extérieurs à la ville, appauvrissant ainsi la biodiversité du secteur et compromettant un projet financièrement soutenu par l'État !

La cartographie des réseaux écologiques Rhône-Alpes montre, sur les zones d'échangeurs, que plusieurs axes de déplacement de la faune sont perturbés par le projet d'Anneau des Sciences.

Enfin l'Anneau des Sciences suit partiellement un des axes de continuité écologique identifiés dans le PADD en page 54.

La compatibilité de l'Anneau des Sciences avec le SCOT nous paraît également contestable.

En page 85 du DOG : « S'agissant d'espaces de l'armature verte particulièrement fragiles et menacés par la pression urbaine, les PLU prennent toute mesure de nature à assurer le maintien de leur consistance et de leur intégrité ». L'Anneau des Sciences respecte-t-il cette préconisation ?

La carte présentée dans le DOG en page 130 nous présente les coupures vertes à préserver. L'Anneau des Sciences va totalement à l'encontre de cette orientation.

➡ L'Anneau des Sciences est en contradiction avec ces cartographies de corridors dont certaines sont pourtant opposables (SCOT). Les échangeurs, les axes routiers ne pourront être totalement transparents malgré les solutions techniques existantes.

## Conclusion



**Les espaces naturels et les fonctionnalités écologiques impactés par l'Anneau des Sciences sont des écosystèmes de qualité et fonctionnels. Les 2 scénarii proposés ont des conséquences irréversibles, durables et non compensables.**

La LPO estime que le coût environnemental de ce projet est trop élevé, et engage irrémédiablement les générations futures.

La LPO est favorable à une requalification de l'A6/A7 mais opposée aux deux seuls scénarii proposés par le Maître d'Ouvrage.

La LPO demande que soit étudiée une solution alternative favorisant les transports en commun et moins impactante pour la biodiversité.

En période de crise financière pour les collectivités et l'État et de raréfaction annoncée du pétrole, il est de notre responsabilité de développer une politique ambitieuse, moderne et attractive de transports en commun à la mesure de l'agglomération lyonnaise.